

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**  
**- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
M. Alain THALINEAU  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Marie-France GOURAUD  
Mme Sylvie ETHORE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Michel ALUSSON

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
Mme Catherine DI DOMENICO  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
M. Christian CHIRON  
Mme Marie-Anne DAVID

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Jessica BERTESCHE  
M. Patrick VOGELSPERGER  
Mme Nicole BATARD

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Virginie MÉNARD  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie LOIRET  
M. Sébastien MICHAUD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET  
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON  
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON  
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente  
Mme Sophie CLOUET, absente  
M. Vincent YVON, absent

## CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON VALEUR – BUDGETS ANNEXES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Le Service de Gestion Comptable de Pornic a informé Grand Lieu Communauté qu'il n'avait pas pu procéder au recouvrement de différentes recettes relevant du :

- **Budget annexe déchets ménagers et assimilés**
  - au titre des **créances éteintes** pour un montant total de **2 796,40 €**
  - au titre des **admissions en non-valeurs** pour un montant de **22 480,13 €**

Ces créances relèvent de créances éteintes résultant d'une procédure de liquidation judiciaire ou clôture pour insuffisance d'actif, et d'admissions en non-valeurs.

### Admissions en non valeurs :

L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité sur demande du comptable, lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

L'admission en non-valeur prononcée par l'assemblée et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacles à l'exercice des poursuites. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible.

En cas de refus d'admettre en non-valeur, l'assemblée doit motiver sa décision et préciser au comptable les moyens de recouvrement qu'elle souhaite qu'il mette en œuvre ou apporter de nouveaux éléments.

### Créances éteintes :

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond, mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement (*jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif dans le cadre d'une procédure collective ou de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire faisant suite à une procédure de surendettement*).

**Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **CONSTATE** le caractère irrécouvrable des créances présentées par le Service de Gestion Comptable de Pornic ;
- **PREND ACTE** des créances éteintes pour un montant total de **2 796,40 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2022	Redevance incitative	105.30 €
2020 à 2022	Redevance incitative	1 263.30 €
2022 à 2024	Redevance incitative	1 427.80 €
<b>BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (CREANCES ETEINTES)</b>		<b>2 796,40 €</b>

- **PREND ACTE** des admissions en non-valeurs pour un montant total de **22 480,13 €** pour le Budget annexe Déchets ménagers et assimilés (14900) :

Exercices	Produits	Montant
2022 à 2024	Redevance incitative	22 480,13 €
<b>BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS - TOTAL PRODUITS IRRECOUVRABLES (ADMISSIONS EN NON-VALEURS)</b>		<b>22 480,13 €</b>

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

Envoyé en préfecture le 04/07/2024  
Reçu en préfecture le 04/07/2024  
Publié le 02/07/2024  
ID : 044-244400438-20240703-DE156\_C020724-DE



Acte n° : DE156-C020724  
Publié sur le site internet le 02/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024  
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté



GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**  
**- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
M. Alain THALINEAU  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Marie-France GOURAUD  
Mme Sylvie ETHORE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Michel ALUSSON

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
Mme Catherine DI DOMENICO  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
M. Christian CHIRON  
Mme Marie-Anne DAVID

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Jessica BERTESCHE  
M. Patrick VOGELSPERGER  
Mme Nicole BATARD

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Virginie MÉNARD  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie LOIRET  
M. Sébastien MICHAUD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET  
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON  
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON  
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente  
Mme Sophie CLOUET, absente  
M. Vincent YVON, absent

**BUDGET PRINCIPAL – REGULARISATION SUR AMORTISSEMENT SUR LE BIEN N° 2021-1208**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2021, Grand Lieu Communauté a acquis une meuleuse pour un montant de 387,38 €, sur le compte 2188 (mandat n° 1449/2021). Ce bien a été intégré à l'actif communautaire sous le n° de Bien 2021-1208, puis amorti en 2022 pour un montant de 387,38 €.

En 2023, Grand Lieu Communauté a constaté avoir payé sur deux budgets différents le matériel en question. Le fournisseur a procédé au remboursement du trop-perçu de 387,38 € début 2024.

Afin d'annuler cette opération, une régularisation comptable a été effectuée sur 2024 par émission d'un titre de recettes de 387,38 € sur le compte 2188 (titre n° 307/2024).

A la demande du SGC de Pornic, il convient d'annuler l'amortissement réalisé en 2022 et de régulariser cette situation sur amortissement sur le bien n° 2021-1208, via une opération d'ordre non budgétaire, par le crédit du compte 1068 et le débit du compte 28188, pour un montant de 387,38 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la demande du SGC de Pornic ;

**Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **APPROUVE** la régularisation du sur amortissement sur le bien n° 2021-1208, pour un montant de **387,38 €** via une opération d'ordre non budgétaire à réaliser par le Service de Gestion Comptable de Pornic ;
- **AUTORISE** M. le Président ou en cas d'absence un des Vice-Présidents à signer tous les documents en découlant.

Acte n° : DE157-C020724

Publié sur le site internet le : 04/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024  
Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

## DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6236-71 : Catalogues et imprimés	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-71 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	0,00 €	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-7391118-01 : Autres recitt. au titre des dégrèvements sur contrib. directes	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 014 : Abattements de produits</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	216 480,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 028 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>216 480,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-65568-026 : Autres contributions	0,00 €	37 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65748-024 : Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	6 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 86 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6816-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 88 : Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>46 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7351-01 : Fraction compens. TFPB, taxe d'habitation sur les résid. princpl.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 225,00 €
R-7352-01 : Fraction compensatoire de la CVAE	0,00 €	0,00 €	13 235,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>13 235,00 €</b>	<b>2 225,00 €</b>
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	973,00 €	2 705,00 €
R-73112-01 : Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 216,00 €
R-73113-01 : Taxe sur les surfaces commerciales	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 204,00 €
R-73114-01 : Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 025,00 €
<b>TOTAL R 731 : Fiscalité locale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>973,00 €</b>	<b>143 150,00 €</b>
R-741124-01 : Dotation d'intercommunalité des EPCI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	127 924,00 €
R-741126-01 : Dotation de compensation des EPCI	0,00 €	0,00 €	14 001,00 €	0,00 €
R-748312-01 : D.C.R.T.P.	0,00 €	0,00 €	3 816,00 €	0,00 €
R-74832-01 : Etat - CVAE et OFE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	62 029,00 €
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de TF	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 181,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>17 817,00 €</b>	<b>181 133,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>317 480,00 €</b>	<b>32 028,00 €</b>	<b>338 509,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	216 480,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>216 480,00 €</b>
D-1321-70 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	28 216,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1321-87 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	253 950,00 €	0,00 €



Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
TOTAL 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	28 218,00 €	263 860,00 €	0,00 €
D-2315-40_-020 : MOYENS GENERAUX	65 686,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	65 686,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>65 686,00 €</b>	<b>28 218,00 €</b>	<b>263 860,00 €</b>	<b>218 480,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>267 010,00 €</b>		<b>267 010,00 €</b>	



GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**  
**- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers

en exercice : 42

présents : 34

votants : 35

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET

M. Alain THALINEAU

M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN

Mme Marie-France GOURAUD

Mme Sylvie ETHORE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA

M. Michel ALUSSON

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY

Mme Catherine DI DOMENICO

M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ

Mme Manuela GUILLET

M. Christophe DOUILLARD

Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU

Mme Martine CHABIRAND

M. Christophe LEGLAND

Mme Bernadette GRATON

M. Christian CHIRON

Mme Marie-Anne DAVID

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN

Mme Jessica BERTESCHE

M. Patrick VOGELSPERGER

Mme Nicole BATARD

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU

Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphane BEAUGÉ

Mme Virginie MÉNARD

M. Frédéric SORET

Mme Stéphanie LOIRET

M. Sébastien MICHAUD

M. Erwan PICCONE

M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET  
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphane BEAUGÉ  
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON  
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON  
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente  
Mme Sophie CLOUET, absente  
M. Vincent YVON, absent

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BIGNON

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune du BIGNON sollicite Grand Lieu Communauté pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **106 865 €** pour le projet d'aménagement d'entrée d'agglomération - Rue du Moulin.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Honoraires et études	10 000 €	Etat (DRAC, DETR...)		
Travaux	210 530 €	Région		
Divers et imprévus	20 000 €	Fonds de Concours Grand Lieu Communauté	<b>106 865 €</b>	<b>44.4 %</b>
		Autofinancement	133 665 €	55.6 %
<b>Total</b>	<b>240 530 €</b>	<b>Total</b>	<b>240 530 €</b>	<b>100 %</b>

*M. Loïc PLANET, Mme Alexandra MONTAGNE, M. Alain THALINEAU, et M. Jean-Yves MARNIER représentants de la commune du Bignon, ne prennent pas part au vote.*

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE091-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2024 ;

**CONSIDERANT** le projet d'aménagement d'entrée d'agglomération - Rue du Moulin ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **106 865 €** au profit de la Commune du Bignon pour son projet **d'aménagement d'entrée d'agglomération - Rue du Moulin ;**
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE158-C020724

Publié sur le site internet le :

02/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann Boblin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu Communauté

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**  
**- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers | en exercice : 42  
| présents : 34  
| votants : 35

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
M. Alain THALINEAU  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Marie-France GOURAUD  
Mme Sylvie ETHORE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Michel ALUSSON

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
Mme Catherine DI DOMENICO  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
M. Christian CHIRON  
Mme Marie-Anne DAVID

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Jessica BERTESCHE  
M. Patrick VOGELSPERGER  
Mme Nicole BATARD

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Virginie MÉNARD  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie LOIRET  
M. Sébastien MICHAUD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET  
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Marie-Thérèse CORGNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON  
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON  
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente  
Mme Sophie CLOUET, absente  
M. Vincent YVON, absent



## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR GRAND LIEU COMMUNAUTE AU PROFIT DE LA COMMUNE DU BIGNON

Conformément à l'article 5214-16 V du Code Général des Collectivités Locales, la Communauté de communes peut verser des fonds de concours à ses communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés.

La commune du BIGNON sollicite Grand Lieu Communauté pour l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de **124 500 €** pour le projet de restauration du clocher de l'église et la mise aux normes (électricité et chauffage).

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Honoraires et études	25 345 €	Etat (DRAC, DETR...)		
Travaux	225 500 €	Fondation du Patrimoine	41 386 €	14.3 %
Divers et imprévus (au regard des prix du marché calculés en 2021)	40 000 €	Fonds de Concours Grand Lieu Communauté	<b>124 500 €</b>	<b>42.8 %</b>
		Autofinancement	124 959 €	42.9 %
<b>Total</b>	<b>290 845 €</b>	<b>Total</b>	<b>290 845 €</b>	<b>100 %</b>

**M. Loïc PLANET, Mme Alexandra MONTAGNE, M. Alain THALINEAU, et M. Jean-Yves MARNIER** représentants de la commune du Bignon, ne prennent pas part au vote.

**VU** la délibération DE030-C160221 du Conseil communautaire du 16 février 2021 relative à la charte de mise en œuvre des fonds de concours ;

**VU** la délibération DE091-C260324 du Conseil communautaire du 26 mars 2024 fixant le montant disponible pour chaque commune pour 2024 ;

**CONSIDERANT** le projet de restauration du clocher de l'église et la mise aux normes (électricité et chauffage) ;

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE à 34 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (M. Xavier DOUAUD) :**

- **DE VERSER** un fonds de concours de **124 500 €** au profit de la Commune du Bignon pour son projet de **restauration du clocher de l'église et la mise aux normes (électricité et chauffage)** ;
- **DE PRECISER** que conformément à la charte de mise en œuvre des fonds de concours approuvé par le Conseil communautaire le 16 février 2021, un acompte pourra être versé sur demande préalable de la commune auprès de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** M. le Président et les Vice-présidents à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Acte n° : DE159-C020724

Publié sur le site internet le *08/07/24*

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 04/07/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**  
**- SÉANCE DU 2 JUILLET 2024 -**

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, LE CONSEIL DE GRAND LIEU COMMUNAUTE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18h30, salle du Conseil au siège de la Communauté de Communes de Grand Lieu – Parc d'Activités de Tournebride à LA CHEVROLIÈRE, sous la présidence de Monsieur Johann BOBLIN.

M. Alain THALINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Date de convocation du conseil : 26 juin 2024

Nombre de conseillers	en exercice : 42
	présents : 34
	votants : 38

Présents :

**COMMUNE DU BIGNON :**

M. Loïc PLANET  
M. Alain THALINEAU  
M. Jean-Yves MARNIER

**COMMUNE DE LA CHEVROLIÈRE :**

M. Johann BOBLIN  
Mme Marie-France GOURAUD  
Mme Sylvie ETHORE

**COMMUNE DE GENESTON :**

Mme Karine PAVIZA  
M. Michel ALUSSON

**COMMUNE DE LA LIMOUZINIÈRE :**

M. Frédéric LAUNAY  
Mme Catherine DI DOMENICO  
M. Pierre BONNET

**COMMUNE DE MONTBERT :**

M. Jean-Jacques MIRALLIÉ  
Mme Manuela GUILLET  
M. Christophe DOUILLARD  
Mme Marie-Agnès DE BOURMONT

**COMMUNE DE PONT SAINT MARTIN :**

M. Yannick FÉTIVEAU  
Mme Martine CHABIRAND  
M. Christophe LEGLAND  
Mme Bernadette GRATON  
M. Christian CHIRON  
Mme Marie-Anne DAVID

**COMMUNE DE SAINT COLOMBAN :**

M. Patrick BERTIN  
Mme Jessica BERTESCHE  
M. Patrick VOGELSPERGER  
Mme Nicole BATARD

**COMMUNE DE SAINT LUMINE DE COUTAIS :**

M. Bernard COUDRIAU  
Mme Michelle PERROCHAUD

**COMMUNE DE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :**

M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Virginie MÉNARD  
M. Frédéric SORET  
Mme Stéphanie LOIRET  
M. Sébastien MICHAUD  
M. Erwan PICCONE  
M. Xavier DOUAUD

Mme Valérie BAUDRY, absente, a donné pouvoir à M. Frédéric SORET  
M. Emmanuel GUILLET, absent, a donné pouvoir à M. Stéphan BEAUGÉ  
Mme Marie-Thérèse CORNIET, absente, a donné pouvoir à M. Michel ALUSSON  
M. Dominique OLIVIER, absent, a donné pouvoir à M. Vincent YVON  
M. Anthony MARTEIL, absent, a donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA

Mme Alexandra MONTAGNE, absente  
Mme Sophie CLOUET, absente  
M. Vincent YVON, absent



## MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre de la réintégration d'un agent en disponibilité, au sein du service déchets, il convient de créer un emploi correspondant au grade de l'agent.

Filière TECHNIQUE :

**Création d'un emploi d'adjoint technique complet 35h/35h**

Dans le cadre d'avancements de grade de plusieurs agents à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, il convient de créer les emplois suivants :

Filière TECHNIQUE :

**Création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe temps non-complet 28h/35h**

Filière ADMINISTRATIVE :

**Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe temps non-complet 18h/35h**

**Création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe temps complet 35h/35h**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique ;

**VU** le tableau des effectifs ;

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs suite aux modifications présentées ;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun emploi relevant des grades cités ci-dessus n'est vacant au tableau des effectifs ;

**Le Conseil communautaire, après avoir entendu le rapporteur en son exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **DE CREER** les emplois suivants :

Filière TECHNIQUE :

**Un emploi d'adjoint technique complet 35h/35h**

**Un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>e</sup> classe temps non-complet 28h/35h**

Filière ADMINISTRATIVE :

**Un emploi d'adjoint administratif principal 1<sup>e</sup> classe temps non-complet 18h/35h**

**Un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe temps complet 35h/35h**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou en cas d'absence un Vice-Président à signer tout document relatif à ces modifications du tableau des effectifs,

Acte n° : DE160-C020724

Publié sur le site internet le 08/07/24

Fait à La Chevrolière, le 2 juillet 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann

Boblin

Date de signature : 04/07/2024

Qualité : Président de Grand Lieu

Communauté